

Enseignement Moral et Civique.
6ème.
Partie 1.
Représenter les autres et servir
l'intérêt général.

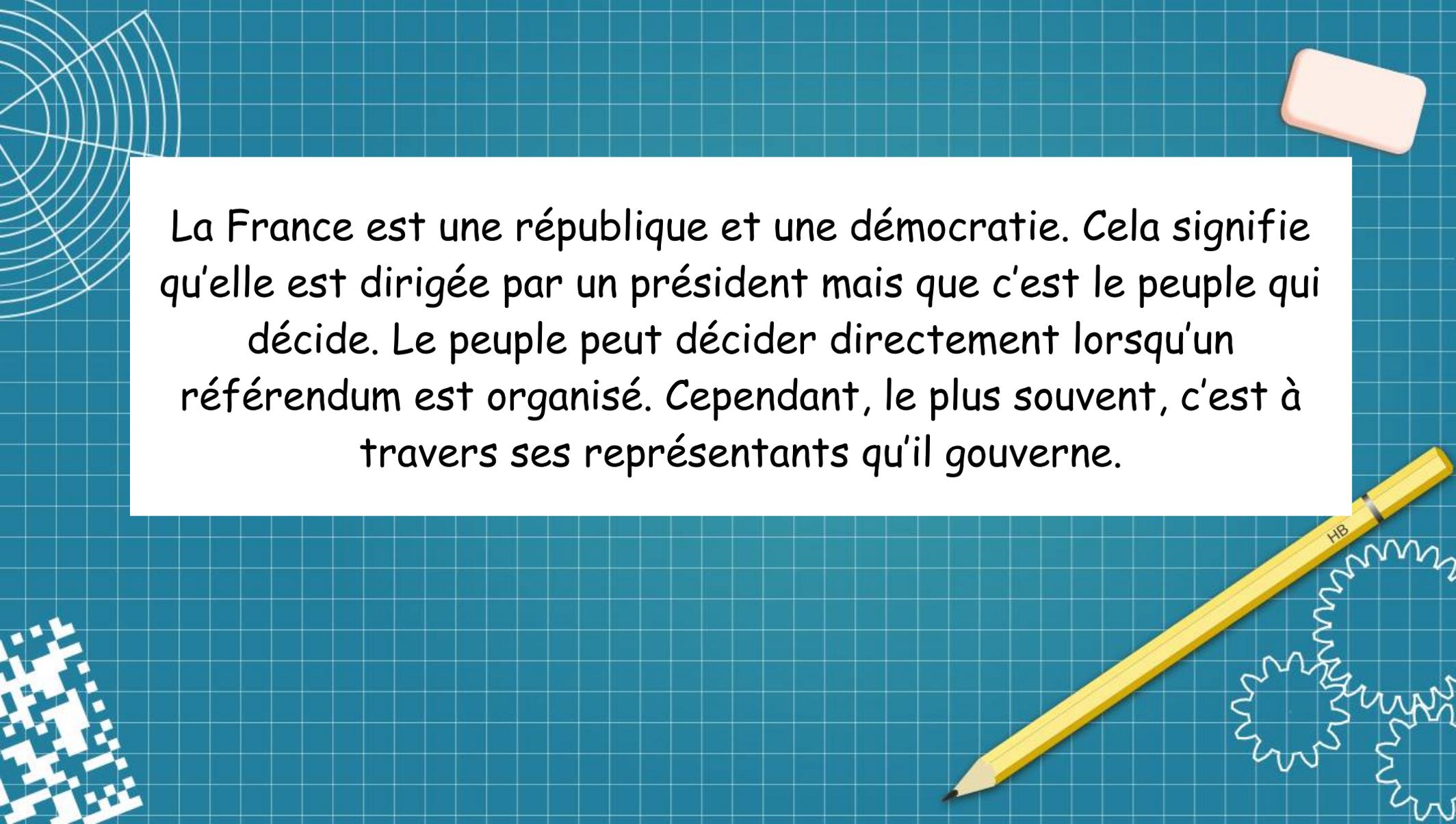
Leçon 2.

Représenter les citoyens pour répondre à des besoins collectifs..

Introduction.

I.les différents représentants des citoyens.

II.les jeunes aussi peuvent décider !



La France est une république et une démocratie. Cela signifie qu'elle est dirigée par un président mais que c'est le peuple qui décide. Le peuple peut décider directement lorsqu'un référendum est organisé. Cependant, le plus souvent, c'est à travers ses représentants qu'il gouverne.

Leçon 2.

Représenter les citoyens pour répondre à des besoins collectifs..

Introduction.

I.les différents représentants des citoyens.

II.les jeunes aussi peuvent décider !

Les représentants des citoyens français.

LES CITOYENS:

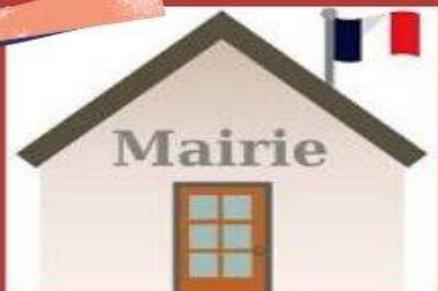
49,3 millions de personnes sont inscrites sur les listes électorales en France. Ces électeurs peuvent voter pour leurs représentants dans les institutions françaises et européennes.



LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Tous les 6 ans, les électeurs votent pour le maire et les conseillers municipaux. Ces élus ont pour mission de gérer la commune. Il y a plus de 500 000

électeurs peuvent voter pour leurs représentants dans les institutions françaises et européennes.



LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Tous les 6 ans, les électeurs votent pour le maire et les conseillers municipaux. Ces élus ont pour mission de gérer la commune. Il y a plus de 500 000 conseillers municipaux en France.

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES.

Tous les 6 ans, les électeurs votent pour les conseillers départementaux. Ces élus ont pour mission de gérer les départements. Il y a plus de 4 000 conseillers départementaux en France.



Haute Garonne: 54 conseillers départementaux.



Tous les 6 ans, les électeurs votent pour les conseillers régionaux. Ces élus ont pour



LES ÉLECTIONS

voient pour les conseillers départementaux. Ces élus ont pour mission de gérer les départements. Il y a plus de 4 000 conseillers départementaux en France.



conseillers départementaux.



Tous les 6 ans, les électeurs votent pour les conseillers régionaux. Ces élus ont pour mission de gérer les régions. Il y a plus de 1900 conseillers régionaux en France.



LES ÉLECTIONS RÉGIONALES.

Occitanie. 158 conseillers régionaux.

LES ÉLECTIONS

On vote pour les conseillers régionaux. Ces élus ont pour mission de gérer les régions. Il y a plus de 1900 conseillers régionaux en France.



ÉLECTIONS RÉGIONALES.

Occitanie. 158 conseillers régionaux.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

Tous les 5 ans, les électeurs votent pour les députés. Ces élus ont pour mission de voter les lois et le budget de l'Etat. Il y a 577 députés en France.



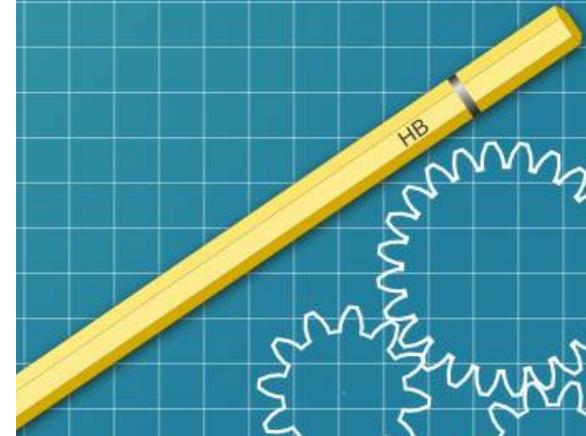
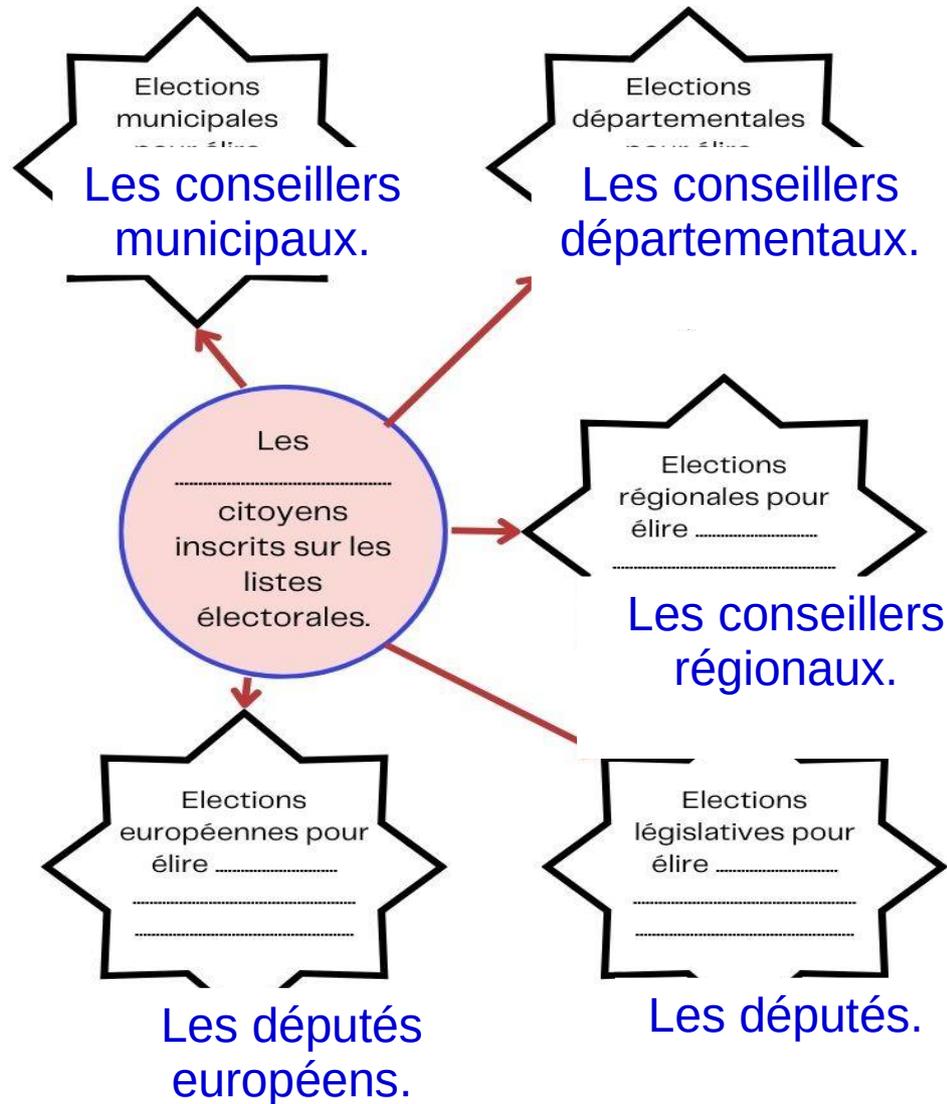
LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES.

Tous les 5 ans, les électeurs votent pour les députés européens. Ces élus ont pour mission de voter les lois et le budget de l'Union Européenne. Il y a 720 députés au parlement européens, dont 81 pour la France.



Exercice 1 :
Les
représentants
du peuple
français.

Questions 1:
Complète le
schéma à l'aide
du diaporama.



Que font les députés ?

Les députés partagent leur temps entre le lieu où ils ont été élus (leur circonscription) et l'Assemblée nationale. Dans leur circonscription, ils sont à l'écoute des citoyens et de leurs demandes. A l'Assemblée, ils peuvent voter et modifier (amender) les lois et le budget de l'État.

Que font les conseillers ?

Les conseillers départementaux sont proches des citoyens. Ils sont à l'écoute de leurs difficultés et, parfois, peuvent les guider dans certaines démarches. Lors des réunions du conseil départemental, ils prennent des décisions dans différents domaines. Ainsi, les conseillers départementaux prennent des décisions dans le domaine social (aides au logement, protection de l'enfance...), l'aménagement du territoire (entretien ou aménagement des routes départementale), l'éducation (construction et entretien des collèges) ou la transition écologique (gestion des ressources en eau)...

2) Surligne, dans les 2 textes, ce que font les députés et ce que font les conseillers départementaux.

3) Pourquoi peut-on dire qu'ils portent la parole des citoyens et répondent à leurs besoins ?

Que font les députés ?

Les députés partagent leur temps entre le lieu où ils ont été élus (leur circonscription) et l'Assemblée nationale. Dans leur circonscription, ils sont à l'écoute des citoyens et de leurs demandes. A l'Assemblée, ils peuvent voter et modifier (amender) les lois et le budget de l'État.

Que font les conseillers ?

Les conseillers départementaux sont proches des citoyens. Ils sont à l'écoute de leurs difficultés et, parfois, peuvent les guider dans certaines démarches. Lors des réunions du conseil départemental, ils prennent des décisions dans différents domaines. Ainsi, les conseillers départementaux prennent des décisions dans le domaine social (aides au logement, protection de l'enfance...), l'aménagement du territoire (entretien ou aménagement des routes départementales), l'éducation (construction et entretien des collèges) ou la transition écologique (gestion des ressources en eau)...

2) Surligne, dans les 2 textes, ce que font les députés et ce que font les conseillers départementaux.

3) Pourquoi peut-on dire qu'ils portent la parole des citoyens et répondent à leurs besoins ?

Les députés et les conseillers départementaux rencontrent les citoyens, écoutent leurs difficultés, leurs questions. Ensuite, les députés peuvent tenir compte de ces demandes pour proposer des amendements (modifications) aux lois ou poser les questions au gouvernement. Les conseillers départementaux mettent en place des actions qui répondent de façon très concrète aux besoins des citoyens (construction d'un collège, réparation d'une route par exemples).

Résumé.

Les citoyens français sont représentés à différentes échelles (voir exercice 1) :

- **la commune, avec les conseillers municipaux.**
 - le département, avec les conseillers départementaux.
 - la région, avec les conseillers régionaux.
 - l'État, avec les députés.
 - l'Union Européenne avec les députés européens.

Tous ces représentants sont élus au suffrage universel direct, c'est-à-dire que tous les citoyens (hommes et femmes de 18 ans ou plus) votent pour leurs représentants. **La démocratie permet donc aux citoyens de s'impliquer dans la vie du pays à toutes les échelles.**

Les représentants élus ont le devoir d'exprimer la parole des électeurs et de suivre les règles de fonctionnement des différentes assemblées. Ils prennent des décisions dans tous les domaines : éducation, santé, sécurité, économie... Ces décisions doivent répondre aux attentes et besoins des citoyens.

Leçon 2.

Représenter les citoyens pour répondre à des besoins collectifs..

Introduction.

I.les différents représentants des citoyens.

II.les jeunes aussi peuvent décider !

Exercice 2 : Impliquer les jeunes dans la vie de la démocratie.

Document.

En 2023, à Léguevin, a eu lieu l'élection du Conseil Municipal des Enfants. Ce sont les élèves des écoles primaires qui sont électeurs et éligibles. Le CME participe « à la vie de la commune : Organisation d'événements à destination des enfants habitant à Léguevin (Disco'Roller, Vide Ta Chambre...) ; Participation à des temps forts de la vie de la commune (commémorations, inaugurations...) ; Participation à la politique de sponsoring (étude des demandes de sponsors et des montants adonnés...). » (d'après le site de la commune de Léguevin).

Le département de la Haute-Garonne a mis en place un « conseil départemental de la jeunesse ». Pour y siéger, il faut s'y inscrire (par mail ou à l'aide d'un formulaire à remplir en ligne). Il s'agit d'un espace d'échanges afin de décider, avec les conseillers départementaux, de la politique jeunesse du département. Cela permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie politique du département.

A l'échelle de la région, l'Occitanie compte un Conseil Régional des Jeunes pour les jeunes de 15 à 29 ans. L'objectif est d'impliquer les jeunes dans la vie politique de la région et dans les décisions prises. Les 60 jeunes, sélectionnés sur candidature, sont répartis en 4 commissions (Développement Durable - Mobilités, Égalité des chances,, Santé - Santé mentale - Bien-être, Citoyenneté - Engagement).

Questions.

1) A quelles échelles des assemblées de jeunes existent-elles ?

Les assemblées de jeunes existent aux échelles communales, départementales et régionales.

2) Quel est l'objectif commun à ces 3 assemblées ?

Il s'agit de faire participer les jeunes à la vie politique en les impliquant dans certaines actions ou prises de décisions.

3) Comment sont choisis les jeunes qui siègent dans ces différentes institutions ?

A Léguevin, les jeunes sont élus par et parmi les élèves des écoles primaires. A l'échelle de la Haute-Garonne et de l'Occitanie, les jeunes sont sélectionnés après avoir rempli un formulaire d'inscription.

Résumé.

En France, certaines communes, départements ou régions ont des **assemblées pour les jeunes**. Cela permet aux plus jeunes d'être **sensibilisés à la vie politique** et de **faire entendre la voix des enfants et adolescents**. (voir exercice 2). Ils participent ainsi à la vie politique et peuvent **influencer les décisions prises par les conseillers élus**.

